

Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**  
Avocats au Barreau de BONNEVILLE  
Immeuble «La Résidence », 111 Rue du Pont, 74130 BONNEVILLE  
*cabinet@briffod-avocats.fr*

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN TROIS LOTS DISTINCTS :

→ **LOT DE VENTE n°1** : *un local commercial et deux réserves, transformés en habitation*, sis sur la Commune de **SAINT JOIRE EN FAUCIGNY** (Haute-Savoie), 12 Place du Marché, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LE CENTRAL »

. **MISE A PRIX : 50.000 € (CINQUANTE MILLE €UROS), frais en sus**

→ **LOT DE VENTE n°2** : *une maison sise sur la Commune de MARNAZ* (Haute-Savoie), 82 Rue de la Fin, lieudit « Voetaz »

. **MISE A PRIX : 290.000 € (DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE €UROS), frais en sus**

→ **LOT DE VENTE n°3** : *un appartement et une cave sis sur la Commune d'ANNEMASSE* (Haute-Savoie), 6 Rue du Rhône, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LES ROSEAUX »

. **MISE A PRIX : 80.000 € (QUATRE-VINGT MILLE €UROS), frais en sus**

Fixée au **JEUDI 11 MAI 2023 à 14 heures**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74130), au Palais de Justice de ladite ville.

A la requête de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DES SAVOIE**, Société Coopérative à capital et personnel variables régie par le Livre V du Code Rural, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 302 958 491, dont le siège social est sis PAE Les Glaisins, 4 Avenue du Pré Félin, ANNECY-LE-VIEUX - 74985 ANNECY CEDEX 9, prise en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège, ayant pour avocat la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**.

**DÉSIGNATION DES BIENS :**

→ **LOT DE VENTE n°1** : Sur la Commune de **SAINT JOIRE EN FAUCIGNY** (Haute-Savoie), 12 Place du Marché, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LE CENTRAL » édifié sur un terrain figurant au cadastre de ladite Commune à la **section A sous le numéro 5948** (01a-92ca), **soit les lots : n°1 (un local commercial en rez-de-chaussée et les 233/1.000<sup>e</sup>) n°2 (une réserve en rez-de-chaussée et les 22/1.000<sup>e</sup>), n°4 (une réserve en rez-de-chaussée et les 2/1.000<sup>e</sup>).**

L'ensemble immobilier sus-désigné a fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division établis suivant acte reçu par Maître DUPRAZ-HAEUW, Notaire à SAINT JOIRE (Haute-Savoie), le 24 juin 1993 publié au Service de la Publicité Foncière de BONNEVILLE le 20 juillet 1993 volume 1993 P n°5821.

Ainsi que lesdits biens existent, s'étendent et comportent avec toutes leurs aisances, dépendances et appartenances, sans aucune exception ni réserves.

Aux termes du procès-verbal de description dressé le 24 mars 2022 par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice au FAYET, il ressort que :

« Les trois lots ont été réunis et remaniés par l'actuel propriétaire pour créer deux locaux : un studio et un appartement de trois pièces. Toutefois, cette modification n'a jamais été officialisée. Selon les autorités municipales, la transformation dans le chef-lieu de locaux commerciaux en logements, n'aurait jamais été autorisée.

Les lieux se présentent actuellement comme suit :

- Local n°1 : un petit studio qui comprend une pièce de vie et une salle d'eau,
- Local n°2 : une pièce principale, coin cuisine, chambre 1, coin nuit, dégagement, WC, salle d'eau, chambre 2.

Il résulte également du procès-verbal de description qu'un certificat de superficie a été établi le 24 mars 2022 et que la superficie des biens ci-dessus désignés est égale à 98,60 m<sup>2</sup>. »

→ **LOT DE VENTE n°2** : Sur la Commune de **MARNAZ** (Haute-Savoie), 82 Rue de la Fin, lieudit « Voetaz », un tènement immobilier figurant au cadastre de ladite Commune à la **section A sous les numéros 5505 (09a 08ca) et n°5507 (03a 42ca)**, avec toutes constructions y édifiées. Ledit tènement immobilier, à savoir une maison d'une superficie totale de 193,90 m<sup>2</sup>, se développant comme suit :

- au rez-de-chaussée : loggia, séjour, cuisine ouverte, salon, WC, chambre 1, salle d'eau,
- au premier étage : palier-dégagement, chambre 2 avec salle de bains attenante, salle d'eau commune, chambre 3, salon-détente, chambre 4,
- combles : mezzanine,
- au sous-sol : dégagement, laverie, garage, chaufferie, cave.

Ainsi que lesdits biens existent, s'étendent et comportent avec toutes leurs aisances, dépendances et appartenances, sans aucune exception ni réserves.

→ **LOT DE VENTE n°3** : Sur la Commune d'**ANNEMASSE** (Haute-Savoie), 6 Rue du Rhône, dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LES ROSEAUX » édifié sur un terrain figurant au cadastre de ladite Commune à la **section B sous le numéro 3913 (12a 97ca)**, avec les 1314/10.000<sup>e</sup> indivis des parcelles cadastrées **section B, lieudit « La Fontaine », sous les numéros 3911 (01a 39ca) et 5212 (02a 08ca)**, soit les lots :

- **n°16** : un appartement d'une superficie Loi Carrez de 81,48 m<sup>2</sup> et les 197/10.000<sup>e</sup>.

L'appartement se répartit comme suit : entrée et dégagement, séjour, cuisine, débarras, coin salle à manger, loggia fermée, chambre 1, chambre 2, chambre 3, WC, salle de bains.

- **n°47** : une cave portant le numéro 44 et les 3/10.000<sup>e</sup>.

Le tout plus amplement décrit aux P.V. de description dressés par la SAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaires de Justice au FAYET, les 24 et 31 mars 2022 et annexés au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente, déposé le 13 mai 2022 au Secrétariat-Greffé du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE sous le n°22/00796, où chacun peut en prendre connaissance.

**VISITE** : une visite sera organisée par la SAS SAGE ET ASSOCIES :

→ **LOT DE VENTE n°1** – Biens sis sur la Commune de **SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY** : le VENDREDI 28 AVRIL 2023 de 11h30 à 12h30,

→ **LOT DE VENTE n°2** – Biens sis sur la Commune de **MARNAZ** : le VENDREDI 28 AVRIL 2023 de 9h30 à 10h30,

→ **LOT DE VENTE n°3** – Biens sis sur la Commune d'**ANNEMASSE** : le VENDREDI 28 AVRIL 2023 de 14h à 15h.

**ENCHÈRES** : en conformité de l'article R.322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74).

**RENSEIGNEMENTS** : pour plus de renseignements, s'adresser :

- au Cabinet de la **SCP BRIFFOD-PUTHOD-CHAPPAZ**, Avocats – (Tél. 04.50.97.00.07), [www.briffod-avocats.fr](http://www.briffod-avocats.fr),
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le cahier des conditions de vente est déposé – (Tél. 04.50.25.48.00).

*Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 14 mars 2023.*

**SCP BRIFFOD PUTHOD CHAPPAZ**

